



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

IPR

Nantes, le 23 septembre 2010

Les IA-IPR d'EVS

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs
documentalistes

S/c de Madame, Monsieur le Chef d'établissement

S/c de Mesdames, Messieurs les Inspecteurs
d'Académie, Directeur des Services
Départementaux

Lettre de rentrée
des Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Etablissements et Vie scolaire

Dossier suivi par
Les IA-IPR d'EVS
☎ : 02 72 56 65 60
☎ : 02 72 56 65 48

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Permettre à chaque élève de maîtriser les connaissances et les compétences d'un socle commun à tous, construire pour chacun un parcours personnalisé de réussite, tels sont les objectifs visés par chaque acteur du système éducatif formalisés dans le projet académique CAP 2015.

Cette finalité exige un engagement fort de nous tous et une action concertée autour des valeurs partagées de l'école de la République.

1.- Cet engagement se traduit par :

- 1.1 - Le renforcement de l'autonomie pédagogique et la responsabilité de l'établissement**
- 1.2 - L'accompagnement des personnels dans leur prise de fonction**
- 1.3 - L'expertise disciplinaire au service de l'élève.**

1.1. – Le renforcement de l'autonomie et la responsabilité de l'établissement

L'autonomie s'affirme dans le projet d'établissement qui comprend toujours un projet documentaire en lien avec le socle commun et la réforme des lycées. Il doit permettre de répondre principalement à deux questions :

- Quelle est la politique documentaire de l'établissement? (cf. « Eléments de contribution de la documentation au projet académique CAP 2015 »)
- Comment cette politique répond aux besoins identifiés des élèves ?

La réécriture de cent trente projets, en cohérence avec les contrats d'objectifs, induira forcément une réflexion nouvelle autour des problématiques précitées. Le développement de la mise en place des ENT d'établissement induit une évolution des pratiques pédagogiques. Les professeurs documentalistes ont, naturellement, vocation à faire profiter l'ensemble de l'équipe pédagogique de leur expertise en matière d'utilisation des TUIC.

L'équipe des IA-IPR EVS se propose d'accompagner les établissements dans ces démarches lors des réunions de bassin, des réunions départementales des professeurs documentalistes et de la formation continue (cf. page 4).

1.2. - L'accompagnement des personnels dans leur prise de fonction

A cette rentrée 2010, l'Académie accueille six professeurs documentalistes stagiaires. L'année de stage représente un enjeu majeur de leur professionnalisation, l'important est donc de créer des conditions de réussite pour ces personnels débutants. Le tuteur, expert bienveillant, accompagnera le stagiaire de manière personnalisée dans la construction progressive des dix compétences attendues.

Conscients de l'investissement très important du tuteur dans cette tâche qui est indispensable à l'exercice, par le professeur documentaliste stagiaire, des responsabilités qui lui incombent, nous remercions ceux d'entre vous qui ont accepté de remplir ce rôle.

1.3 - L'expertise disciplinaire au service de l'élève

Le professeur documentaliste dont la mission est essentiellement pédagogique, participe, en collaboration avec les autres professeurs, à la poursuite d'acquisition par l'élève des compétences du socle commun. Nous rappelons que la validation du palier 3 du socle est obligatoire à cette rentrée.

Il assure, dans le centre de documentation et d'information (CDI) dont il a la responsabilité, une initiation et une formation à la démarche de recherche et de l'information.

En faisant du CDI, grâce aux activités qu'il organise, un lieu de rencontre des différents membres de la communauté scolaire, il favorise les relations entre les disciplines.

Il prête une attention particulière aux difficultés rencontrées par les élèves dans l'organisation et la mise en œuvre de leur travail personnel, de même il est associé à l'organisation des dispositifs d'aide et de soutien : études dirigées, tutorat, accompagnement éducatif au collège et accompagnement personnalisé au lycée,

Son action revêt des formes variées :

- la mise à disposition d'éléments de documentation et d'instruments nécessaires à la réalisation d'un travail individuel ou collectif,
- l'impulsion et/ou la participation à la conduite d'un projet,
- l'organisation de visites, de rencontres, l'élaboration de dossiers
- la préparation d'expositions, la mise en valeur des productions des élèves.

Il participe, avec les autres professeurs de l'établissement et le CPE, à la continuité du parcours de découverte de métiers et de formations (PDMF) qui débute en 5^{ème} et se poursuit jusqu'à la terminale.

Membre du conseil pédagogique de l'établissement, il contribue à la définition, au pilotage et au suivi de la politique documentaire de l'EPLE. Il coopère avec les personnels d'éducation pour mettre en place des actions éducatives et culturelles qui permettent le développement du travail autonome des élèves.

Le cas échéant, il apportera son concours dans le débat sur l'organisation des rythmes scolaires.

Dans toutes ses missions, le professeur documentaliste use des moyens offerts par les technologies de l'information et de la communication, notamment l'environnement numérique de travail de l'établissement.

2. L'évaluation de la pratique professionnelle

2.1. Construire une méthode d'auto-évaluation

L'enseignant est le premier évaluateur de son travail. A partir d'un diagnostic partagé par l'équipe pédagogique et éducative, il organise son action en fonction des objectifs préalablement définis et toujours centrés sur la réussite des élèves.

L'auto-évaluation favorise ainsi la réflexion et l'évaluation collective du fonctionnement de l'EPLE, qui est avant tout une organisation pédagogique où se joue le travail en équipe.

2.2. Evaluation externe – inspection

L'inspection du professeur documentaliste suit le protocole établi en février 2007 par l'Inspection générale de l'Education nationale – groupe Etablissements et vie scolaire (cf. site académique).

Nos visites, inscrites dans ce cadre, sont l'occasion privilégiée de valoriser votre action et d'échanger avec vous sur plan pédagogique et éducatif, et plus largement, de faire le point sur la politique documentaire de l'établissement autour des thématiques qui pourraient être les suivantes :

- la progression de la notion de politique documentaire et de son impact sur l'établissement,
- l'évolution des espaces documentaires, des systèmes d'information documentaire,

- la coopération inter établissements, avec le CRDP et les médiathèques,
- la place des actions du professeur documentaliste dans l'établissement, notamment dans l'apprentissage de l'autonomie

3. L'accompagnement par l'équipe des IA- IPR EVS

La rentrée 2010 voit l'équipe des IA-IPR EVS renouvelée. Désormais, elle est composée de :

Mme Carole BLASZCZYK
Mme Lucyna MOARI
M. Alain LE CHAPELIER
M. Daniel VANDENDRIESSCHE

Sans qu'il y ait d'exclusive, nous assurerons l'évaluation de la pratique professionnelle et l'accompagnement des établissements selon l'organisation suivante :

Mme BLASZCZYK dans les bassins

- Château – Gontier- Segré (partie Mayenne)
- Laval
- Mayenne
- Sud Loire

Mme MOARI dans les bassins

- Le Mans
- Sarthe Nord
- Sarthe Sud

M. LE CHAPELIER dans les bassins

- Angers
- Château – Gontier- Segré (partie Segré)
- Cholet
- Saumur
- Vendée Est
- Vendée Ouest

M. VANDENDRIESSCHE dans les bassins

- Nantes
- Estuaire
- Ancenis- Châteaubriant

Nous serons à votre écoute pour répondre au mieux à vos préoccupations.

Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pouvez nous contacter via la messagerie électronique. Nous vous précisons que les demandes à caractère officiel doivent être faites par écrit en respectant la voie hiérarchique.

Nous vous souhaitons de réussir dans vos missions, portés par l'ambition du projet CAP 2015 au service de chaque élève de l'académie de Nantes

Carole BLASZCZYK

Lucyna MOARI

Alain LE CHAPELIER

Daniel VANDENDRIESSCHE

Copie : DDEC